



THÉÂTRE MUNICIPAL DIT THÉÂTRE DU REMPART

Bourgogne-Franche-Comté, Côte-d'Or Semur-en-Auxois 11 rue du Rempart

Dossier IA21000004 réalisé en 1996 revu en 2021 Auteur(s) : Claudine Hugonnet-Berger, Laurent Poupard



1

Historique

Le théâtre est édifié au cours de la décennie 1840. Le 10 décembre 1840. Lazare Gueneau d'Aumont, fils de l'ancien maire Philibert Hugues Gueneau d'Aumont, lègue à la ville une propriété et 3 000 F afin de fonder un "établissement d'utilité publique". La municipalité décide de faire bâtir "une salle destinée aux réunions publiques et aux représentations dramatiques" (remplaçant l'ancienne Comédie). Elle en confie la réalisation à l'architecte Maurice Flamand qui donne les plans d'un théâtre à l'italienne, à implanter "à l'angle de la petite place de la halle aux blés" en utilisant comme arrière-scène la tour Margot. Cette dernière, l'une des quatre tours d'angle du château-fort de Semur, remonte au 13e siècle (une étude dendrochronologique menée sur la charpente de la tour de l'Orle d'Or a donné la date de 1274). Le devis de Flamand (non daté) précise le programme : "Cette salle de spectacle et des réunions serait précédée d'un vestibule et d'un vestiaire et suivie de dépendances, pratiquées dans la tour et une petite partie de la halle au blé ; ces dépendances serviraient de magasin de décorations, loges d'acteurs et d'actrices, et de réunion aux musiciens ; une salle de café serait contiguë au vestibule et un foyer public serait réservé à l'étage". Dans une première version, la scène est divisée en deux : le fond (vers le lointain) forme une "estrade permanente pour les autorités ou pour l'orchestre en cas de bal et concert" tandis que l'avant est un "plancher mobile qui le remontrait au niveau de l'estrade". Le projet est amendé par un conseiller municipal (et futur maire) Armand Bruzard et son frère Auguste Félix, architecte à Paris. Il s'inspire peut-être du théâtre parisien de la rue de La Tour d'Auvergne, dont un croquis de plan est conservé dans les archives. Il est approuvé par le préfet le 21 février 1844 et les travaux sont adjugés le 28 décembre suivant (le gros oeuvre aux maçons Guyon et Eloy et à leurs associés). La construction prend du retard et on reproche à Flamand de l'avoir négligée si bien que la ville lui substitue un de ses confrères, qui a étudié le projet alors qu'il était à Paris, Jean-Jacques Grosley. Le café est supprimé et la réception provisoire a lieu le 25 mai 1847. Le théâtre est inauguré le 24 octobre suivant. Le décor et le mobilier sont acquis grâce à une avance de fonds réunis (par souscription) par le notaire Vialay ; ils sont réceptionnés le 10 novembre 1848.

Le 5 août 1901, un incendie détruit l'édifice, dont il ne reste que les murs, et endommage la tour. La municipalité décide en novembre de le reconstruire à l'identique ("le style empire de notre vieux théâtre sera conservé"), en réutilisant les murs, et sollicite l'architecte voyer Hector Marcorelles. Son avant-projet est discuté le 7 mars 1902 par la Ville qui, trouvant le coût trop élevé, décide de substituer un plafond à la coupole prévue (le 13 octobre, elle validera aussi le remplacement de la couverture en tuiles mécaniques par des ardoises d'Angers, à cause d'une charpente trop faible). Les travaux sont adjugés le 3 août 1902 (la maçonnerie à Saichet - remplacé par Boucherot - et Cherut-Belin, charpente, couverture et menuiserie à Eugène Bon) et durent jusqu'à la fin de 1904, la réception définitive ayant lieu le 20 novembre 1905. La décoration, modernisée, s'inspire du style Art nouveau : celle du plafond est en 1903 l'oeuvre du peintre Henri Collin, Parisien dont le père est natif de Semur-en-Auxois (elle porte une inscription anticléricale discrète : "A bas la calotte") ; celle de la salle et du foyer du public (mars-avril 1904) est due aux peintres-décorateurs dijonnais Philippe Communaudat et Hippolyte Sagliet. Les décors de scène et la machinerie sont fournis par la société Duvergée (142 faubourg Saint-Martin, à Paris), représentée par Léon Duvergée (33 rue David d'Angers), le mobilier (stalles d'orchestre revêtues de moleskine verte, chaises en bois courbé, bancs recouverts d'un treillis nuance havane et deux banquettes du foyer à garniture de pégamoïd de même nuance) par la maison Diosse Fils (119 rue Bolivar, Paris). Le chauffage est assuré par une machine à vapeur à basse pression (avec chaudière Ideal n° 4-5 installée par le constructeur d'appareils de chauffage Emile Bur, rue de la Liberté à Dijon), l'éclairage électrique (environs 200 lampes) par deux dynamos (il doit permettre des "projections lumineuses pour conférences et cinématographe"). La tour Margot, protégée au titre des Monuments historiques (le château étant classé par la liste de 1862, cf. le dossier PA00112666), est restaurée par l'architecte en chef Sainte-Anne Auguste Louzier ; elle abrite une salle des fêtes.

Loué, le théâtre accueille après la Première Guerre mondiale des projections cinématographiques, spectacles, concerts, bals,

etc. Il est partiellement restauré en 1930 avec démolition d'une partie de la scène, réfection de parquets et remplacement des sièges par le fabricant parisien Georges Marzo (39 rue des Terres au Curé). Il ne sert plus aux représentations théâtrales dans les années 1950, lorsque la pose d'un plancher au parterre le transforme en salle des fêtes, puis est fermé en 1971 pour raison de sécurité. L'architecte de la ville Robert Pierre Besson établit en 1975 un projet de rénovation, avec création d'un sol en béton unifiant la salle - devenue polyvalente - et la tour, accueillant un bar. Il supervise une nouvelle restauration en 1986-1987, dans le cadre d'une vaste campagne de travaux sur les équipements municipaux, mais abandonne le recours au béton, destiné à réduire les risques d'incendie, pour conserver la structure en bois. Le plancher masquant le parterre est enlevé ; les loges disparaissent (à l'exception de celles d'avant-scène) et la capacité passe à 290 places ; la fosse d'orchestre est supprimée (elle sera rétablie en 1991 afin de permettre la création d'opéras). En 2012 cependant, un arrêté préfectoral ordonne la fermeture du lieu, de nouveau pour raison de sécurité. Une nouvelle restauration, en 2017-2018, s'accompagne des mises aux normes habituelles (électricité, accessibilité, etc.), de la réfection de la scène et de ses équipements, du remplacement des fauteuils et du nettoyage des peintures. Pluridisciplinaire, le théâtre accueille une cinquantaine de représentations par an, dans une salle de 258 places (dont 38 "borgnes").

Période(s) principale(s): 2e quart 19e siècle / 1er quart 20e siècle

Dates: 1845 (daté par source) / 1902 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre :

Maurice Vivant Flamand (architecte communal, attribution par source), Jean-Jacques Grosley (architecte communal, attribution par source), Hector Marcorelles (architecte communal, attribution par source)

Description

Le théâtre présente sur la rue une façade ordonnancée à cinq travées et trois baies centrales en plein cintre, celles du rez-de-chaussée encadrées par deux fenêtres, celles de l'étage (séparées par des colonnes doriques) par deux niches. Il compte un sous-sol, un rez-de-chaussée surélevé et un étage carré, surmontés d'un étage de comble coiffé d'un toit à longs pans, avec croupe au nord. La salle, de plan en U, présente au rez-de-chaussée un parterre, avec sur son pourtour un parterre assis surélevé de quelques marches, et à l'étage une galerie flanquée côté rue d'un foyer du public. La fosse d'orchestre existe mais est bouchée. La cage de scène mesure 11,50 m de largeur sur 8 de profondeur (avant-scène incluse) pour 9 m de hauteur sous perche. Le théâtre occupe aussi, au sud, la tour Margot qui accueille une salle technique au rez-de-chaussée et un magasin à costumes au 1er (le 2e, sous la charpente, est inoccupé), desservis par un escalier en vis ménagé dans l'épaisseur du mur. Deux loges d'acteur existent au rez-de-chaussée de la tour et du corps de bâtiment en retour à l'est (partie d'un ancien grenier à blé), doté d'un toit brisé côté rue. Les murs sont en moellons calcaires (théâtre) et pierres de taille en grès (tour), les toits couverts de tuiles plates.

Eléments descriptifs

Murs: calcaire, grès, moellon, pierre de taille, enduit

Toit: tuile plate

Etages: sous-sol, rez-de-chaussée surélevé, 1 étage carré, étage de comble

Élévation : élévation ordonnancée

Type(s) de couverture : toit à longs pans croupe; toit à longs pans brisés ; toit conique

Escaliers: escalier dans-oeuvre, escalier tournant à retours, en charpente; escalier dans-oeuvre, escalier en vis sans jour, en

maçonnerie; escalier dans-oeuvre, escalier droit, escalier de distribution extérieur, escalier droit

État de conservation :

restauré

Décor

Techniques: peinture

Représentations : scène profane, ornement végétal

Précision sur les représentations :

Sujet : scène profane composée de chanteuses et de musiciennes, support : plafond de la salle. Sujet : ornement végétal, support : garde-corps des galeries, portes, murs du foyer du public.

Sources documentaires

Documents d'archives

• Archives départementales de la Côte-d'Or : 2 O 603/32 Semur-en-Auxois. Edifices publics. Théâtre. 1843-1920. Archives départementales de la Côte-d'Or : 2 O 603/32 Semur-en-Auxois. Edifices publics. Théâtre. 1843-1920.

Lieu de conservation : Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon- Cote du document : 2 O 603/32

 Archives municipales de Semur-en-Auxois : registres de délibérations du conseil municipal. 16 janvier 1900-24 septembre 1906.

Archives municipales de Semur-en-Auxois : registres de délibérations du conseil municipal. 16 janvier 1900-24 septembre 1906.

Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois

• Archives municipales de Semur-en-Auxois : 1 M 36 Théâtre (rue du Rempart) : construction d'une salle destinée aux réunions publiques et aux représentations dramatiques. 1841-1848.

Archives municipales de Semur-en-Auxois : 1 M 36 Théâtre (rue du Rempart) : construction d'une salle destinée aux réunions publiques et aux représentations dramatiques. 1841-1848.

Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 1 M 36

Archives municipales de Semur-en-Auxois: 1 M 37 Reconstruction du théâtre suite à l'incendie du 5 août 1901 (1901-1905). Réparations au théâtre: remplacement des fauteuils et réfection des parquets (1930). 1901-1930.
 Archives municipales de Semur-en-Auxois: 1 M 37 Reconstruction du théâtre suite à l'incendie du 5 août 1901 (1901-1905).
 Réparations au théâtre: remplacement des fauteuils et réfection des parquets (1930). 1901-1930.
 Lieu de conservation: Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document: 1 M 37

Archives municipales de Semur-en-Auxois : 5 W 45-48 Réaménagement du théâtre. 1984-1991.

Archives municipales de Semur-en-Auxois : 5 W 45-48 Réaménagement du théâtre. 1984-1991. Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 5 W 45-48

Semur-en-Auxois. Bourgogne. Théâtre du Rempart. Fiche technique. Octobre 2020.

Semur-en-Auxois. Bourgogne. Théâtre du Rempart. Fiche technique. Semur-en-Auxois : Théâtre du Rempart, octobre 2020. 7 p. : ill. ; 30 cm.

Documents figurés

• Plan de Semur-en-Auxois en 1812.

Plan de Semur-en-Auxois en 1812. Dessin (plume, lavis), s.n. 1812. Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois

• Salle rue de la tour d'auvergne. S.d. [1843 ?].

Salle rue de la tour d'auvergne. Dessin sur calque (plume), s.n. S.d. [1843 ?]. 30,5 x 22,5 cm, 1/100. Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 1 M 36

• N° 1. Premier projet par Flamand. S.d. [1843 ?].

N° 1. Premier projet par Flamand. Dessin (crayon de papier), par l'architecte Flamand. S.d. [1843 ?].- Rez-de-chaussée. Dessin sur calque. 30,5 x 21,5 cm, sans éch.- 1er étage. 42 x 30 cm, 1/100.- [Elévation latérale]. Sans éch. Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 1 M 36

N° 2. 2e projet pour la construction d'un théâtre. Par Flamand. S.d. [1843 ?].

N° 2. 2e projet pour la construction d'un théâtre. Par Flamand. Dessin (crayon de papier), par l'architecte Flamand. S.d. [1843 ?]. Sans échelle.- [Plan au rez-de-chaussée]. 31 x 21 cm.- [Plan à l'étage]. 37,5 x 27 cm. Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 1 M 36

N° 3 [3e projet de Flamand, avec café à droite]. S.d. [1843 ?].

N° 3 [3e projet de Flamand, avec café à droite]. Dessin [crayon de papier], s.n. S.d. [1843 ?]. Sans éch.- [Plan du rez-de-chaussée]. 42,5 x 29 cm.- [Façade latérale].

Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 1 M 36

• [N° 3. 3e projet par Flamand, sans café, d'après Armand Bruzard]. S.d. [1843 ?].

[N° 3. 3e projet par Flamand, sans café, d'après Armand Bruzard]. Dessin [crayon de papier], s.n. S.d. [1843 ?]. 43 x 27,5 cm, sans éch.- Plan du rez de chaussée.- Plan à la hauteur des loges.Inscription au crayon au recto : 3e projet. Idée générale pour un projet de théâtre. Projet plus simple que ceux de Flamand. Nul pour les experts [?]. Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 1 M 36

[Plans, coupe et élévation par Flamand du théâtre projeté à Semur-en-Auxois]. 1er décembre 1843.

[Plans, coupe et élévation par Flamand du théâtre projeté à Semur-en-Auxois]. Par l'architecte Flamand. 1er décembre 1843. Sans échelle.- Plan du rez-de-chaussée d'une salle de spectacle à construire à Semur, rue du Rempart et sur la petite place de la halle au blé. Dessin sur calque (plume, lavis) avec une retombe (décollée). 55 x 36,5 cm. (PM1588/603-7)- [Plan du rez-de-chaussée d'une salle de spectacle à construire à Semur, avec indication d'un amphithéâtre sous le balcon (retombe décollée du plan précédent)]. Dessin (plume, lavis), s.n. [par l'architecte Flamand]. S.d. [1er décembre 1843]. (PM1588/603-7)- Plan de l'étage de la salle de spectacle de Semur. Dessin sur calque (plume) avec une retombe. 54,5 x 35,5 cm. (PM1588/603-9)- Façade principale de la salle de spectacle de Semur [et] Coupe transversale sur le vestibule et le foyer de la salle de spectacle. Dessin sur calque (plume) avec deux retombes. 52 x 36 cm. (PM1588/603-8) Lieu de conservation : Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon- Cote du document : PM 1588/603/7 à 9

Dessin n° 5. Projet définitif d'un théâtre pour semur par Grosley sous la direction de Mr Bruzard [...] S.d. [1843 ?].

Dessin n° 5. Projet définitif d'un théâtre pour semur par Grosley sous la direction de Mr Bruzard architecte en chef de la Préfecture de police. Dessin (plume, crayon de papier). S.d. [1843 ?]. Sans éch. [éch. approximative 1/100].- [Plan au rezde-chaussée]. 31 x 46 cm.- [Plan à l'étage]. 31,5 x 23,5 cm.

Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 1 M 37

[Coupes et élévations par Grosley du théâtre projeté à Semur-en-Auxois]. S.d. [1843 ?].

[Coupes et élévations par Grosley du théâtre projeté à Semur-en-Auxois]. Dessin (plume, lavis), par l'architecte Grosley. S.d. [1843 ?].- 3. [Façade antérieure et] 4. [Décor du plafond]. 58 x 41 cm. (PM1588/603/6)- 5. Façade latérale [et] 6. Coupe longitudinale. 58 x 42 cm. (PM1588/603/4)- 7. Coupe transversale [et] 8. Coupe sur le foyer. 33 x 49,5 cm. (PM1588/603/5) Lieu de conservation : Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon- Cote du document : PM 1588/603/4 à 6

• [Théâtre de Semur]. S.d. [1843 ?].

[Théâtre de Semur]. Dessin sur calque (plume, lavis), s.n. S.d. [1843 ?]. Sans éch. Mauvais état.- [Plan du rez-de-chaussée]. 44 x 35,5 cm.- [Plan de l'étage]. 40,5 x 35,5 cm.

Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 1 M 37

• Plan du théâtre. Rez-de-chaussée [et] Façade - Rue du Rempart. S.d. [1843 ?].

Plan du théâtre. Rez-de-chaussée [et] Façade - Rue du Rempart. Dessin (crayon), s.n. [par Armand Bruzard]. S.d. [1843 ?]. 30 x 40 cm, sans éch.

Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 1 M 37

• Coupe en long de la salle de spectacle de Semur. S.d [1843 ?].

Coupe en long de la salle de spectacle de Semur. Dessin (plume, lavis), s.n. S.d [1843 ?]. 27,5 x 42 cm, sans éch. [échelle approximative 1/100].

Lieu de conservation : Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon- Cote du document : 2 O 603/32

• [Projet de rideau et de manteau d'arlequin]. S.d. [1847].

[Projet de rideau et de manteau d'arlequin]. Dessin (plume, lavis), s.n. S.d. [1847]. 20,5 x 26 cm, sans éch. [1/100]. Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 1 M 36

• Théâtre de Semur. Projet de reconstruction. 10 mai 1902.

Théâtre de Semur. Projet de reconstruction. Dessin (plume, lavis, crayon de papier), par l'architecte Marcorelles. Semur le 10 mai 1902. 54 x 71 cm, sans éch. [1/100].

Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 1 M 37

Ville de Semur. Plan du théâtre. 20 janvier 1903. Copie du plan dressé par M Marcorelles arch[itec]te de la Ville le 10 mai 1902.

Ville de Semur. Plan du théâtre. Semur le 20 janv. 1903. Copie du plan dressé par M Marcorelles arch[itec]te de la Ville le 10 mai 1902. Dessin sur calque (plume), s.n. S.d. [1903]. 71,5 x 50 cm, 1/100.

Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 1 M 37

• 1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. S.d. [1903 ?].

1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. Dessin (tirage bleu), par Emile Wessbecher (constructeur à Paris) d'après Hector Marcorelles. S.d. [1903 ?]. 50,5 x 80,5 cm, 1/100.

Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 1 M 37

• [Répétitions au théâtre de Semur-en-Auxois]. S.d. [1936-1937].

[Répétitions au théâtre de Semur-en-Auxois]. Photographie, par A. Arvet. S.d. [1936-1937]. Tirages noir et blanc 13 x 18 cm. Lieu de conservation : Ville de Semur-en-Auxois, Service Patrimoine

• Semur. Théâtre. Etat des lieux. Janvier 1975.

Semur. Théâtre. Etat des lieux. Dessin (tirage), par Robert Pierre Besson. Janvier 1975. 66 x 80,5 cm, 1/100. Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 5 W 46

• Théâtre. Aménagements. Janvier 1975.

Théâtre. Aménagements. Dessin (tirage), par R. P. Besson. Janvier 1975. 1/50.- 1A. Rez de chaussée, plafonds, face sur entrée, situation.- 2A. Coupe AA, coupe BB. 59 x 120 cm.

Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 5 W 45

• Théâtre. Projet d'aménagement. APS. Semur. Mars 1983.

Théâtre. Projet d'aménagement. APS. Semur. Dessin (tirage), par Robert Pierre Besson. Mars 1983. 49,5 x 85,5 cm, 1/100. Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 5 W 45

Théâtre de Semur. Variante galerie 79 places. Juin 1983.

Théâtre de Semur. Variante galerie 79 places. Dessin sur calque (plume) [et photocopie], s.n. [par Robert Pierre Besson]. Juin 1983. 21 x 30 cm, sans éch.

Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 5 W 45

• Semur. Théâtre. Aménagements. Avant Projet Détaillé. Avril 1985.

Semur. Théâtre. Aménagements. Avant Projet Détaillé. Dessin (tirage), par Robert Pierre Besson. Avril 1985 (modifications: 22-07-85, 24-09-85, 15-11-85). 1/50.- 35a. Coupe AA, coupe CC. 72 x 121 cm.- 35b. Rez de chaussée, plafonds, coupe BB, situation. 72 x 112,5 cm.- 35c. Sous-sol, niveau balcon. 67,5 x 116 cm.- 35d. Façade rue du rempart. (modifications: 22-07-85, 15-11-85). 74,5 x 102,5 cm.- 35e. Façade ouest, tour Margot fin XIVème siècle. (modifications: 22-07-85, 15-11-85). 75 x 115 cm.- 35f. Façade est, tour Margot fin XIVème siècle. (modifications: 22-07-85, 15-11-85). 75 x 115 cm. Lieu de conservation: Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document: 5 W 46

 Semur. Théâtre. Aménagements. Avant Projet Détaillé. 35h. Plan R.d.ch., plan sous-sol, coupe de principe AB, coupe de principe CD. Janvier 1991.

Semur. Théâtre. Aménagements. Avant Projet Détaillé. 35h. Plan R.d.ch., plan sous-sol, coupe de principe AB, coupe de principe CD. Dessin (tirage), par Robert Pierre Besson. Janvier 1991 (modification : avril 1991). 68 x 92 cm, 1/50. Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois- Cote du document : 5 W 47

Théâtre du Rempart. Semur-en-Auxois. 2 mars 2019.

Théâtre du Rempart. Semur-en-Auxois. Dessin numérique (tirage A3 en couleur), par V.G. 2 mars 2019. 1/75.- Plan RDC.-Plan Niv +1.- Coupe.

Bibliographie

- CAUE de Saône-et-Loire. Guide d'architecture en Bourgogne, 1893-2007. 2008.
 CAUE de Saône-et-Loire. Guide d'architecture en Bourgogne, 1893-2007. Paris : Picard, 2008. 399 p. : ill. ; 25 cm.
- Duchesne, Céline. Le théâtre. S.d. [2017].

 Duchesne, Céline. Le théâtre. Semur-en-Auxois : Mairie, service Animation du Patrimoine, s.d. [2017]. 5 p. : ill. ; 30 cm.
- Hugonnet-Berger, Claudine ; Maulmin, Pascale de ; Sonnet, Bernard. Théâtres en Bourgogne : architectures du spectacle 1800-1940. 1996.

Hugonnet-Berger, Claudine ; Maulmin, Pascale de ; Sonnet, Bernard. Théâtres en Bourgogne : architectures du spectacle 1800-1940 / Service régional de l'Inventaire général, Direction régionale des Affaires culturelles de Bourgogne ; photogr. Michel Rosso ; carte Alain Morelière. Dijon : Direction régionale des Affaires culturelles, 1996. 28 p. : ill. ; 23 cm. (Itinéraires du Patrimoine ; 124).

- Peyre, François. Le donjon de Semur-en-Auxois au 19e siècle, avatars et travaux. 2014.
 Peyre, François. Le donjon de Semur-en-Auxois au 19e siècle, avatars et travaux. Dans: Places fortes et centres d'échanges: actes du 21e colloque de l'ABSS, Semur-en-Auxois, 15-16 octobre 2011. Dijon: Association bourguignonne des Sociétés savantes, Semur-en-Auxois: Société des Sciences de Semur-en-Auxois, 2014, p. 153-170: ill.
- Raymond, François. Le théâtre de Semur-en-Auxois: histoire de sa construction et de sa reconstruction. 2014.

 Raymond, François. Le théâtre de Semur-en-Auxois: histoire de sa construction et de sa reconstruction. Dans: Places fortes et centres d'échanges: actes du 21e colloque de l'ABSS, Semur-en-Auxois, 15-16 octobre 2011. Dijon: Association bourguignonne des Sociétés savantes, Semur-en-Auxois: Société des Sciences de Semur-en-Auxois, 2014, p. 127-152: ill.
- Vaulabelle, Alfred de. Histoire générale de Semur-en-Aussois. Nouv. éd. Paris: F. Chantenay, 1927. 334 p.: ill.; in-8°.

Témoignages oraux

- Alison, Marie (témoignage oral)
 Alison, Marie. Directrice du théâtre du Rempart. Semur-en-Auxois.
- Duchesne, Céline (témoignage oral)
 Duchesne, Céline. Animatrice du Patrimoine de la ville de Semur-en-Auxois.

Informations complémentaires

Annexes

Le théâtre de Semur-en-Auxois, par Claudine Hugonnnet-Berger, 1996.

Texte publié dans la collection des *Itinéraires du Patrimoine*: Hugonnet-Berger, Claudine; Maulmin, Pascale de; Sonnet, Bernard. *Théâtres en Bourgogne: architectures du spectacle 1800-1940.* Dijon: Direction régionale des Affaires culturelles, 1996, p. 26-28: ill. (itinéraires du patrimoine; 124).

L'ancienne Comédie, dont Perrin du Lac disait en 1819 que ses loges étaient "sombres et noires de poussière et de fumée", est encore visible au n° 11 de la place à laquelle elle a donné son nom. Une nouvelle salle de spectacle, inaugurée le 24 octobre 1847, l'avait supplantée. Construite à la limite du rempart, elle s'adossait à la tour Margot qui lui servait d'annexe. Un incendie détruisit l'édifice le 5 août 1901. La municipalité envisagea aussitôt sa reconstruction, sur le même emplacement : elle confia cette mission à l'architecte de la ville, Hector Marcorelles, qui eut à respecter un programme très précis imposant d'emblée le "style Empire" de l'ancien théâtre. Un premier projet, prévoyant notamment une coupole, fut estimé trop coûteux et

rejeté : on se contenterait d'un plafond semblable à celui qui avait disparu dans les flammes. Le deuxième devis reçut l'approbation du Conseil municipal le 10 mai 1902, et les travaux, adjugés le 20 août, s'achevèrent en 1904. Près de 80 ans plus tard, le théâtre allait faire l'objet d'une restauration complète, achevée en 1987.

La composition de la façade principale s'inscrit dans la tradition du XIXe siècle : trois portes en plein-cintre ouvrant sur le vestibule d'entrée, et un "bel étage" rythmé par quatre pilastres et agrémenté de deux niches encadrant trois baies en plein-cintre jumelées, séparées par des colonnes doriques. Conformément au vœu de la municipalité, la disposition de la salle demeurait traditionnelle : au rez-de-chaussée, un parterre, des fauteuils d'orchestre et, sur le pourtour, une galerie surélevée de quelques marches, interrompue par des baignoires de fond ; à l'étage, une galerie en U à loges de fond, portée par des poteaux, et bien sûr, des loges d'avant-scène.

L'ameublement se composait de stalles garnies de moleskine verte, de bancs sans dossier recouverts de "bon treillis nuance havane" et de chaises "en bois courbé nuance noyer avec siège canné". Les peintures décoratives de la salle et du foyer du public, influencées par l'Art Nouveau, étaient l'œuvre d'un certain Communaudot, de Dijon : iris, feuilles de marronnier, fleurs en ombelle, feuilles de vignes, lys... En revanche, pour le décor (disparu) de la tour Margot, le style néo-gothique avait prévalu. En 1903, l'artiste-peintre Henri Collin, natif de Semur, peignit à titre gracieux une "toile décorative" destinée au plafond de la salle : l'œuvre, qui célèbre la Musique et l'art du Chant dissimule une inscription anticléricale, "A BAS LA CALOTTE", que seul un œil averti peut décrypter, car elle est peinte à l'envers sur la partition des chanteuses. Cette discrète provocation témoigne des troubles et des réactions que suscitèrent les conflits opposant alors l'Eglise et l'Etat. La Maison Duvergée, de Paris, avait fourni le rideau d'avant-scène et son lambrequin, la machinerie des dessous et du gril, ainsi que les dix-neuf décors scéniques.

Extraits du registre de délibérations du Conseil municipal de Semur-en-Auxois, 8 août 1901-4 juillet 1903. [Extraits du registre de délibérations du Conseil municipal de Semur-en-Auxois, 8 août 1901-4 juillet 1903] / par Céline Duchesne. Semur-en-Auxois : Mairie, service Animation du Patrimoine, s.d. 13 p. ; 30 cm.

Archives municipales de Semur-en-Auxois : Registre de délibérations du Conseil municipal, 1901-1905.

Séance du 8 Août 1901. Registre 39.

Monsieur le Maire annonce que l'expertise de l'incendie qui a détruit le théâtre le 5 courant est fixée par la Compagnie d'assurance pour lundi 12 courant, qu'il y ait donc lieu pour le conseil de nommer son expert qui contradictoirement avec celui de la compagnie évaluera les dommages, qu'en outre en raison de l'importance des intérêts à défendre il demande lui-même a être assisté dans la circonstance d'une commission municipale.

Puis il donne ensuite lecture d'une lettre d'un certain Monsieur Peletin de Paris (34, quai de l'Hôtel de Ville) qui offre ses services comme expert et annonçait que son tarif habituel d'honoraires qui est de 5 % pourrait être réduit selon l'importance de l'indemnité.

La majorité du conseil fait observer que les honoraires demandés par ce Monsieur lui paraissent excessifs et qu'elle estime que l'architecte de la ville qui certainement serait moins exigeant pourrait s'acquitter de la mission en soutenant suffisamment la cause.

Monsieur Barbier s'élève contre cette façon de faire et objecte que non seulement ce n'est pas à Semur ni même à Dijon qu'on peut trouver quelqu'un à même de remplacer un expert de Paris pour tenir tête à celui de la compagnie. Puis après nouvelle explication au cours de laquelle Monsieur le Maire fait ressortir que les honoraires réclamés par ce Monsieur Peletin dépasseraient probablement le différend qui pourrait diviser l'expert de la compagnie et Monsieur Marcorelles et que d'ailleurs le recours à un tiers expert pourra toujours avoir lieu.

Le conseil décide que Monsieur Marcorelles sera chargé de l'expertise et fera de ce fait partie de la commission qui devra assister le Maire et qui sera composé de Messieurs Comparot Eugène, Bizouard Ernest, Gaveau et Thévenot. Monsieur Barbier demande que sa protestation contre le choix de l'expert figure au registre des délibérations.

Séance du 24 août 1901. Registre 39.

Monsieur Chapuis, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après observation de Debadier, qui proteste au sujet du compte-rendu de la communication par le Maire des offres de l'expert Peletin de Paris, de la partie de la lettre de ce Monsieur qui laissait entrevoir comme probable une réduction sur le tarif des honoraires annoncés n'ayant pas été portés à la connaissance du conseil municipal.

Séance du 28 novembre 1901. Registre 39.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide qu'une somme de 30.000 francs à prendre sur celle de 31.770,06 francs reçue de la compagnie d'assurance La France pour indemnité de l'incendie du Théâtre sera employée à l'acquisition de rente de 3 % sur l'Etat français, étant bien entendu que ces fonds ainsi placés constitueront un dépôt qui ne pourra être affecté ailleurs qu'à la réédification du théâtre.

La parole est donnée à Monsieur Bizouard rapporteur de la commission nommée pour s'occuper de la réparation de la tour attenante au théâtre et de la reconstruction de ce dernier.

Monsieur Bizouard, après avoir dit qu'il avait remis le rapport de la commission à l'architecte de la ville pour lui permettre de

dresser son devis le plus tôt possible, donne les explications suivantes. La commission a décidé la reconstruction d'un théâtre sur l'emplacement de celui qui a été incendié en conservant toutes les maçonneries non endommagées par le feu. Le style Empire de l'ancien théâtre sera conservé.

Les dégagements comporteront à l'entrée d'honneur deux escaliers en bois qui aboutiront du vestibule d'abord au rez-dechaussée pour desservir le parterre, les fauteuils d'orchestre, les baignoires et pourtours situés à droite et à gauche de la scène, et au premier étage pour desservir le foyer, les loges et galeries de balcon. La commission a prévu deux escaliers extérieurs pour servir de dégagement aux parterres, fauteuils d'orchestre et baignoires du rez-de-chaussée.

La couverture sera faite en ardoises d'Angers modèle anglais.

Le chauffage de la salle et de ses annexes sera assuré par un calorifère à vapeur à basse pression de 1 à 2 atmosphères avec cheminée extérieure.

L'éclairage du nouveau théâtre sera par la lumière électrique, distribuée par un plafond lumineux et différentes lampes à incandescence.

Aménagement : le même nombre de loges sera maintenu au premier étage, un rang de baignoires-loges sera installé au rezde-chaussée sous les loges du premier étage. Il sera créé un rang en plus de places aux galeries balcons du premier étage par encorbellement. La loge du commissaire de police sera maintenue à son ancienne place ; en face sera installée une loge semblable pour la presse. L'aménagement de la scène, du gril ainsi que les décors et peintures intérieurs demeurant réservés. Aménagement de la grande salle de la tour : au niveau de la scène un parquet en chêne, les murs seront nettoyés et décorés, le plafond sera fait à caissons avec cinq lustres de lampes à incandescence, 6 à 8 appliques de 3 lampes seront placées sur les murs. Les loges des acteurs maintenues à leurs anciennes places seront parquetées en chêne et installées au niveau de la scène, les murs seront plâtrés et peints avec installation de chauffage et de lumière.

Ouï le rapport verbal qui précède, le Conseil à l'unanimité approuve le projet proposé par la commission, laissant à l'architecte la latitude de soumettre toutes les propositions nouvelles ne modifiant pas le dit projet.

Réparation de la tour attenante au théâtre. Monsieur le Maire communique deux lettres, une de Monsieur Louzier architecte du gouvernement et une de Monsieur le Préfet, toutes deux annonçant un devis établi pour la réparation de la tour incendiée s'élevant à 1378,79 francs, approuvé par Monsieur le Ministre qui prend à charge de l'Etat une part de 690 francs, laissant ainsi à la ville celle de 688,79 francs que le Conseil est prié de voter. A l'unanimité, le Conseil vote la somme demandée de 688,79 francs, qui sera prélevée sur le montant de l'indemnité reçue de la compagnie d'assurance.

Séance du 7 mars 1902. Registre 39.

Monsieur le Maire soumet au Conseil un avant-projet de Monsieur Marcorelles, architecte de la ville, pour la reconstruction du Théâtre Municipal s'élevant à la somme de 40 476,62 francs ; dans ce projet ne sont pas compris l'éclairage, le service d'eau, la peinture décorative et les décors.

Le Conseil, devant ce chiffre élevé et sur les explications présentées par divers conseillers, est d'avis qu'il y a lieu de chercher à réduire les dépenses ci-dessus.

En conséquence le plafond en forme de coupole proposé par l'architecte étant porté au devis pour une somme de 3 000 francs, Monsieur le Maire met aux voix si la coupole sera construite ou si l'on reconstruit simplement l'ancien plafond. Par 14 voix contre 4 et 1 bulletin blanc, le Conseil décide que le plafond sera de forme plane et semblable à celui qui fut brûlé. Le Conseil charge l'architecte de la ville de lui présenter dans le plus bref délai un devis provisoire comprenant le gros œuvre de la construction avec menuiserie, plâtrerie, vitrerie et peinture extérieure et ne dépassant pas la somme actuellement disponible, soit plus de 30 000 francs.

Dans ce devis devra être compris le local nécessaire à l'installation de la chaudière à vapeur pour le chauffage de la salle. Il sera employé dans la construction le moins de fer possible.

Egalement et par souci d'économie, les murs latéraux ne devront pas être démolis et la taille des 4 fenêtres de la scène ne sera pas remplacée ; ces fenêtres seront condamnées par une maçonnerie de briques.

La question du carton-pâte d'ornementation ne devra pas figurer au devis primitif ; elle sera reportée au deuxième qui sera établi ultérieurement pour le chauffage, l'éclairage, la décoration et le décor.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de presser l'architecte pour avoir au plus tôt ce devis afin de faire procéder rapidement à une première adjudication.

Séance du 10 mai 1902. Registre 39.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du devis dressé par l'architecte de la ville pour la reconstruction du Théâtre Municipal.

Ce devis ne comprend que le gros œuvre, c'est à dire la maçonnerie et la taille de pierre, la charpente, la couverture et la zinguerie, la plâtrerie et la peinture en bâtiment, la menuiserie et la serrurerie ; la peinture artistique, les décors et l'aménagement intérieur sont réservés.

Sur la lecture de ce devis s'élevant à la somme de 31 883,32 francs, après observations de plusieurs conseillers, le Conseil décide tout d'abord que ne seront admis à commissionner les travaux que les entrepreneurs qui justifient de l'assurance de leurs ouvriers contre les accidents dans le travail et réserve au surplus de statuer ultérieurement et définitivement sur les clauses à insérer au cahier des charges.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil si l'adjudication se fera en un seul lot ou en autant de lots que de spécialités. Il est procédé à un premier tour de scrutin sur la question qui donne le résultat suivant :

en faveur d'un seul lot 8 voix

pour adjudication en autant de lots que de spécialités 8 voix

Un second tour donne le résultat suivant :

en faveur d'un seul lot 7 voix

pour adjudication en autant de lots que de spécialités 9 voix

Ce second mode sera donc adopté par le Conseil et sous bénéfice de ces observations, le dit devis présenté par l'architecte est adopté par 14 voix contre 1 et 1 bulletin blanc.

Le Conseil vote ensuite la dépense à prendre sur les fonds provenant de l'indemnité reçue de la compagnie d'assurance à concurrence de 30 000 francs qui représente, chiffre rond, le titre de rente acheté à la suite de l'encaissement par le Receveur municipal et le surplus, soit 1 883,32 francs, sur les fonds libre en caisses.

Le Conseil à l'unanimité également vote une somme de 150 francs à prélever sur le reliquat de l'indemnité reçue de la compagnie d'assurance au profit de Monsieur Grob, machiniste du Théâtre, pour l'indemnité de la perte personnelle qu'il a éprouvé dans le sinistre, la majeure partie des accessoires qui lui appartenaient ayant été brûlés.

Séance du 20 septembre 1902. Registre 39.

Monsieur le Maire annonce que sur la demande de Monsieur Girardot-Foltat, il a fait figurer à l'ordre du jour de la présente séance la question de substitution soit de tuile plate soit d'ardoise à la tuile mécanique que prévoit le devis pour la couverture du Théâtre. Après discussions et différentes explications, le Conseil admettant en principe que la tuile mécanique ne sera pas employée mais ne pouvant toutefois se prononcer définitivement pour l'un ou l'autre des deux autres genres de couverture avant l'entente préalable entre l'architecte et l'entrepreneur, invite Monsieur le Maire à provoquer cette entente de façon qu'elle puisse être soumise à sa ratification dans la prochaine séance.

Séance du 4 octobre 1902. Registre 39.

Monsieur le Président donne quelques explications sur la question de modification dans le mode de la couverture projetée pour le Théâtre et le Conseil décide ensuite de renvoyer à une prochaine séance pour plus ample étude.

Séance du 13 octobre 1902. Registre 39.

Monsieur le Président expose qu'à la suite de la décision prise par le Conseil dans sa séance du 20 septembre relativement à la couverture du Théâtre, l'architecte ayant déclaré que la charpente déjà préparée par l'entrepreneur sur les données du devis n'offrait pas les conditions de résistance voulues pour supporter le poids de la tuile plate, c'est à l'ardoise qu'on a dû s'arrêter pour le remplacement de la tuile mécanique que comportait le devis et qu'une entente à laquelle la commission municipale a déjà donné son adhésion était intervenue entre l'architecte et Monsieur Bon, entrepreneur, pour la fixation des prix et conditions auxquels la nouvelle couverture serait faite par ce dernier.

Ces prix et conditions qui naturellement visent les accessoires comme la couverture proprement dite font l'objet du devis qui suit :

Couverture d'ardoise d'Angers 2 702,75 francs

Chiffre net non possible d'aucun rabais, l'entrepreneur devant simplement supporter les frais d'enregistrement, timbre, etc. comme pour l'adjudication première. Or la dépense prévue au devis pour la couverture en tuile mécanique et ses accessoires s'élevait à 1 415.65 francs.

Sur lequel Monsieur Bon avait consenti un rabais à raison de 15 % soit de 212,35 francs.

Ce qui réduisait le montant de la dépense à 1 203,30 francs

C'est à dire que la substitution avec les nouvelles conditions comporte un excédent de dépense de 1 499,45 francs.

Somme inférieure au rabais obtenu sur l'ensemble de l'adjudication (non compris l'art. : couverture) et qui, par conséquent, laisse plus que suffisant jusqu'alors le crédit ouvert de 31 883,32 francs.

Ouï cet exposé, à l'unanimité moins deux abstentions, Monsieur Barbier n'ayant pris part au vote pas plus que Monsieur Bon qui intéressé s'était aussi abstenu dans la discussion, le Conseil approuve les conditions arrêtées et dont l'exposé précède. Puis Monsieur Bon consulté à cet effet déclare les ratifier et signe la présente délibération à ce titre.

Le Conseil consulté par Monsieur le Maire déclare que malgré que le service proprement dit du machiniste du Théâtre n'existe plus depuis l'incendie de la salle de spectacles, il est d'avis qu'il y a lieu de délivrer régulièrement mandat à Monsieur Grob qui a continué à donner ses soins au matériel de décoration restant ; de même qu'à prêter son concours pour la décoration des fêtes et cérémonies.

Séance du 6 novembre 1902. Registre 39.

Monsieur le Maire fait ensuite connaître au Conseil que les entrepreneurs des travaux de reconstruction du Théâtre ayant déjà exécuté une notable partie de ces travaux demandent qu'il leur soit versé des acomptes pouvant ensemble s'élever à 12 000 francs.

Il expose que les fonds destinés à les payer ont été employés à concurrence de 30 000 francs, chiffre rond, à l'achat d'un titre de rente 3 % sur l'Etat français ; mais qu'il serait onéreux pour la ville de le vendre au cours actuel ; il demande au Conseil de l'autoriser à prendre la somme de 12 000 francs sur d'autres crédits.

A la suite de cet exposé, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à emprunter au produit des 20 centimes extraordinaires, votés pour l'entretien des rues et des bâtiments communaux cette somme de 12 000 francs qui en sera payée par lui aux entrepreneurs qu'au vu d'états dressés par l'architecte.

Autorise ensuite Monsieur le Maire à vendre tout ou partie du titre de rente dont s'agit mais à charge par lui de rembourser d'abord aux 20 centimes la somme de 12 000 francs empruntée.

Séance du 13 novembre 1902. Registre 39.

Le Conseil après discussion invite Monsieur le Maire à faire suspendre momentanément les travaux de reconstruction du Théâtre.

Séance du 26 mars 1903. Registre 39.

[...]

Vu les différences de prix, les frais de déplacement plus élevés et les ressources très limitées de notre budget, votre commission a cru devoir ne vous recommander que les soumissionnaires de la région ayant des propositions acceptables. Monsieur Pinette de Châlon, dans des plans et devis bien dressés, arrive au chiffre de 4 660 francs avec une chaudière de 4 500 calories.

Enfin Monsieur Bur de Dijon, avec une chaudière de 6 500 calories et un prix réduit de 4 575 francs.

En conséquence votre commission charge Monsieur le Maire de s'entendre, au plus tôt, à l'amiable, avec Monsieur Bur pour l'établissement d'un marché forfaitaire dans les conditions du devis mais en ajoutant au compte de Monsieur Bur la fourniture de :

- 1° 1 radiateur supplémentaire au W.C. toilette du vestibule du rez-de-chaussée.
- 2° La peinture de tous les appareils livrés peints aux nuances demandées par le décorateur, mais sans rechampis et avec une peinture pouvant supporter la chaleur.
- 3° Les radiateurs à ailettes, indiqués au plan dans le mur du pourtour auront le long des murs de base, et sur caniveaux 4 grilles en fonte de 30/30 dans le plancher, pour servir de bouches de chaleur.
- 4° Et tous les frais accessoires qui nécessitent une telle installation, comme les frais d'essai de timbrage de la chaudière, d'enregistrement du traité, de façon à livrer pour le prix demandé de 4 575 francs une installation d'un parfait fonctionnement. Sous le bénéfice des observations et additions que comporte le rapport qui précède à l'unanimité, le Conseil en adopte les conclusions et charge Monsieur le Maire :
- 1° De s'assurer de l'acceptation par Monsieur Bur des additions demandées.
- 2° De faire ensuite diligence aux fins d'autorisation préfectorale pour passation d'un marché de gré à gré avec le dit constructeur en conformité du rapport de la commission.

La dépense du projet à prendre sur le reliquat du produit des 20 centimes.

Eclairage du théâtre.

Monsieur Bizouard, Ernest donne lecture d'un autre rapport relatif à un devis d'installation électrique pour l'éclairage du Théâtre et aux conditions d'application des tarifs pour la consommation en lumière ; le dit devis s'élevant à la somme de 3 755 francs et 70 centimes.

La question est renvoyée à la commission de reconstruction pour complément d'études et rapport définitif.

Séance extraordinaire du 10 avril 1903. Registre 39.

Ordre du jour. Décoration du plafond du Théâtre, Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a réuni hier la commission du Théâtre pour examiner la maquette du plafond de cet édifice, soumise par Monsieur Collin à son examen et prendre toutes décisions utiles, en raison du court délai d'exécution dont dispose Monsieur Collin qui veut avoir terminé son œuvre avant le 14 juillet, ce qui explique la convocation d'urgence que lui a demandé de faire la commission. Puis donne la parole à Monsieur Bizouard, rapporteur de la commission qui s'exprime ainsi :

Messieurs, votre commission des travaux de reconstruction du Théâtre s'est réunie hier pour prendre connaissance du projet de décoration du plafond présenté par notre sympathique concitoyen, l'artiste Henri Collin.

Vous pouvez juger de l'ampleur de l'œuvre par la maquette qui est sous vos yeux.

Qu'il soit permis à votre commission, au nom du Conseil municipal et de nos concitoyens de remercier publiquement l'artiste d'avenir qui veut bien consacrer son temps et son talent pour laisser à notre vieille cité, son pays d'origine, un souvenir dont

elle lui sera toujours reconnaissante.

Si Monsieur Collin veut bien entreprendre cette œuvre qu'il offre à la ville, votre commission estime qu'il est juste que les frais en débours qu'entraînera son exécution, lui soient remboursés ; aussi bien en a-t-elle établi le décompte comme il suit :

Panneau central (toile de 7 m x 7 m, environ 50 m2 à 7 francs		350
Bordure circulaire surface	12 [m2] à 5 francs	60
Châssis, estimation		100
Location d'un atelier spécial		325
Assurance du dit atelier		20
Frais de modèles 25 poses à 10 francs		250
Frais d'aides pour la mise au carreau (estin	mation)	250
Achat de couleurs (estimation)		350
Echafaudage et pont mobile (estimation)		100
Matériel divers, brosses, etc.		75
Somme à valoir pour imprévu		120
TOTAL:		2 000

Monsieur Collin tenant à commencer son travail de suite, pour vous le livrer le 14 juillet prochain, votre commission vous prie de lui voter immédiatement les 2 000 francs ci-dessus détaillés, à prendre sur les 20 centimes extraordinaires.

Le Conseil, ouï le rapport de la commission, à l'unanimité l'approuve en tout son contenu et vote à prendre sur le produit des 20 centimes extraordinaires la somme des 2 000 francs qui sera mandatée au nom de Monsieur Collin.

Séance extraordinaire du 25 avril 1903. Registre 39.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ernest Bizouard, rapporteur de la commission des travaux relativement à l'éclairage du Théâtre, pour donner lecture de son rapport dont la teneur suit :

Messieurs, je vous exposerai le plus succinctement possible le résultat des travaux de votre commission.

L'éclairage électrique sera assuré par un service de deux lignes et de deux machines dynamos indépendantes dont, chacune, en service ordinaire portera la moitié de la charge.

En cas d'accident fortuit, une seule ligne ou machine pourra continuer le service complet.

L'éclairage, ainsi que le détail en est donné aux devis ci-joints, comprendra 200 lampes environ de divers pouvoirs éclairants, réparties dans tous les locaux du Théâtre de telle sorte qu'aucune pièce, tant petite soit-elle, ne fût éclairée. Du poste de l'électricien, situé dans la cheminée de droite du rideau de scène, le tableau de distribution commandera toutes les lampes groupées par séries.

Les lampes de scène seules (la rampe, les herses, les portants) auront 3 couleurs, bleu, blanc, rouge ; au tableau un réducteur permettra à volonté de faire varier leur pouvoir éclairant et d'arriver aux divers effets de lumière ordinairement réclamés, les demi-jours, levers et couchers de soleil, clairs de lune, etc.

La salle sera éclairée de la façon suivante :

Au plafond dans la gorge de la moulure, environ 50 lampes éclaireront à souhait le grand panneau décoratif, de haut style et de 8 mètres de diamètre que nous devons à la générosité d'un de nos distingués concitoyens, l'artiste Henri Collin.

Au pourtour de balcon et aux loges, l'éclairage sera assuré par 7 appliques doubles, comportant 14 lampes placées à 2 m 75 de hauteur.

Au rez-de-chaussée, sous la galerie, des lampes espacées de mètre en mètre donneront la lumière à l'orchestre et au parterre.

La salle des fêtes de la Tour Margot, les loges des acteurs, les couloirs, les escaliers et dégagements, les waters-closets, le calorifère seront également éclairés d'une façon brillante.

Le courant électrique entrera dans la salle par les combles de la tour, un appareil de sûreté coupera le courant et dans aucun cas, celui-ci ne subsistera sur l'installation de la salle en dehors des heures d'allumage commandées.

Un projecteur, installé au 1er étage, dans la cheminée de droite et dont la cabine ouvrira sur le pourtour, permettra de produire tous les effets de lumière désirés ; cet appareil dont les conférenciers et les œuvres scolaires et post-scolaires feront souvent usage, aura ainsi au Théâtre sa réelle utilité.

Le devis de cet éclairage, d'après notre tarif municipal 0.50 franc le kilowatt, sera pour une soirée d'environ :

179 lampes x 10 bougies x 3 watt 5 x 4 heures x 0.50 franc = 12 francs et 53 centimes. C'est un prix réduit ; l'entretien des lampes sera assuré par la société électrique au moyen d'une perception supplémentaire de 0.05 franc par kilowatt ; l'article 8 du traité municipal d'éclairage électrique fixant à 0.50 franc le kilowatt le prix pour les bâtiments communaux, il s'en suit que le prix perçu pour l'éclairage du Théâtre sera porté à 0.55 franc.

Aussi bien votre commission vous propose-t-elle d'accepter le devis qui vous est soumis par la société électrique et dont détail récapitulatif suit, et de charger Monsieur le Maire de passer un traité avec ladite société pour arriver dans les délais prévus à l'exécution d'une installation irréprochable.

[...]

Total du devis : 3 991 francs et 45 centimes.

A l'unanimité, le Conseil approuve le rapport de la commission.

Séance du 16 mai 1903. Registre 39.

Monsieur Bizouard, au nom de la commission, fait le rapport dont la teneur suit relativement à la décoration du Théâtre. Messieurs, votre commission après s'être entourée de tous les renseignements nécessaires, a demandé des devis à diverses maisons s'étant fait une spécialité de la décoration théâtrale. Le devis retenu comme étant le plus complet et le plus avantageux pour les finances de la ville en même temps que la partie artistique est très soignée est celui présenté par Monsieur Duvergée, 142 faubourg Saint Martin à Paris.

89.20 m2

Le devis présenté se compose :

1 décor de rustique

i accor ac rastique	00.20 1112	
1 décor de prison	58 m2	
1 décor de petit salon	54 m2	
1 décor de grand salon Louis XIV	83.50 m2	
1 décor de place publique	116.80 m2	
1 décor de fond de mer	48 m2	
1 décor de fond de forêt	48 m2	
1 décor de plein air	54.40 m2	
1 décor de rideau d'avant-scène avec son lambrequin 76.50 m2		
1 cadre d'intérieur	36 m2	
Accessoires		
1 applique de cheminée	6 m	
1 décor de prison 1er plan	31.20 m2	
1 décor petit salon plafond et divers	26.40 m2	
1 grand salon (3ème plan)	48.25 m2	
1 décor plein air (terrain)	8 m2	
1 décor fond de mer (châssis et rochers)	20 m2	
1 décor de 2 pavillons (côté cour)	11.20 m2	
1 décor de 2 pavillons (côté jardin)	16 m2	
1 décor fond de hameau	48 m2	

soit environ au total : 906 m 45

Et toute la machinerie des dessous et du gril nécessaire au bon fonctionnement de ces décors ; le tout rendu monté et équipé sur le Théâtre municipal de Semur avec toutes garanties de bon fonctionnement et pour la somme totale de sept mille cinq cents francs (7 500 francs).

En conséquence votre commission vous prie de ratifier son travail en acceptant le devis proposé par Monsieur Duvergée et dont le résumé vient de vous être indiqué ci-dessus.

Ouï le rapport qui précède, à l'unanimité, le Conseil en adopte les conclusions et autorise le Maire à passer avec Monsieur Duvergée un traité dans les conditions exposées en spécifiant que les paiements auront lieu 1/3 à la livraison, 1/3 à la mise en marche et le dernier 1/3 laissé comme garantie trois mois après, le Maire étant autorisé en outre à s'entendre avec Monsieur Duvergée pour l'époque de livraison.

Séance du 23 mai 1903. Registre 39.

Au nom de la commission du Théâtre, Monsieur Bizouard donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil a décidé dans sa séance du 28 novembre 1901 que le nouveau Théâtre serait exactement reconstruit sur les bases de celui qui fût incendié, que le même style Empire serait conservé, parce que le plus économique, et que les seules modifications à y apporter consisteraient en l'établissement de nouveaux dégagements, d'un calorifère à vapeur et de l'éclairage électrique.

Sur un devis comprenant seulement le gros œuvre et qui devait être<u>immédiatement suivi</u> d'un devis complémentaire comportant les articles qui viennent d'être indiqués et, en plus, les décors, leur machinerie et la décoration des salles. Le premier devis devait s'élever à environ 30 000 francs.

Ce devis fût dressé par Monsieur Marcorelles, architecte de la ville. Il n'a pas été renvoyé pour étude à la commission des travaux qui n'en eut connaissance qu'au moment de son approbation par le Conseil.

L'adjudication eut lieu sur ce projet de devis. Au cours de l'exécution des travaux, des difficultés survinrent qui obligèrent plusieurs de nos collègues à demander en décembre dernier l'arrêt desdits travaux qui ne pouvaient s'exécuter ainsi que le Conseil l'entendait, les anciens plans n'étant pas suivis ni dans leur ensemble, ni dans leurs détails, ni dans les fournitures de menuiserie déjà livrées.

Le statu-quo qui en résulte ne saurait cependant se prolonger indéfiniment ; une solution s'impose.

Votre commission vous demande :

- à être déchargée complètement de toute responsabilité et de renvoyer celle-ci à qui il appartiendra,
- de décider aussi :

S'il y a lieu de suivre les travaux sur les mêmes errements ?

Dans l'affirmative, de dire s'il y a lieu d'obliger l'entrepreneur de menuiserie Monsieur Bon à continuer ses travaux, et dire alors dans quelles conditions ces travaux seront exécutés ?

Monsieur le Maire proteste énergiquement contre ce rapport qui a son avis n'est pas conforme aux décisions que la commission aurait prises sous sa présidence. Il ajoute que les travaux devraient être repris sur les plans et devis du dossier de la commission.

Monsieur Bon prétend que les nouveaux plans et devis ne sont pas meilleurs que les anciens.

Finalement Monsieur le Maire fait procéder au vote par appel nominal sur les deux paragraphes du rapport.

Le vote donne les résultats suivants : ont voté oui

ont voté non 9

Séance extraordinaire du 4 juillet 1903. Registre 39.

Monsieur le Maire soumet au Conseil un devis supplémentaire qu'il a fait dresser par l'architecte, d'accord avec ses deux adjoints.

Ce devis comprend les diverses modifications à la charpente et à la menuiserie nécessaires pour la bonne construction et le bon aménagement du Théâtre, la plupart d'ailleurs réclamées depuis longtemps par la commission du Théâtre.

Monsieur le Maire prie ensuite Monsieur Thévenot de donner lecture au Conseil de ce devis supplémentaire avec les

explications qu'il comporte.

La discussion s'engage à la suite de laquelle le projet est soumis au vote du Conseil, qui à la majorité de 12 voix (Monsieur Bon s'étant abstenu comme intéressé) vote ce projet et décide qu'il y a lieu de reprendre les travaux dans le plus bref délai. Les dépenses engagées par ces diverses modifications font partie d'un travail spécial élaboré par la commission des finances. Monsieur le Maire donne la parole au rapporteur de cette dernière commission qui donne lecture d'un rapport ainsi conçu : Les dépenses déjà engagées et les imprévus véritables qu'entraîne une construction de ce genre ont amené votre commission des finances à établir ainsi qu'il suit les montants des dépenses indispensables.

- Devis dressé par l'architecte pour arriver à l'adjudication qui a eu lieu le 20 août 1902

31 883.32

- Modification à la toiture votée dans la séance du 13 octobre 1902

1 499.45

- Chauffage du Théâtre selon le projet de Monsieur Bur constructeur à Dijon, voté à la séance du 26 mars 1903 4 575

- Devis d'installation de l'éclairage électrique voté le 25 avril 1903

3 991.45

- Devis d'installation d'eau pour le calorifère et un poste d'incendie voté dans la même séance

274.25

- Devis pour les décors et la machinerie de la scène voté le 16 mars 1903

7 500

- Décoration du Théâtre pouvant s'élever à environ

3 000

- Modification et amélioration d'une partie de la menuiserie et de la charpente (parquets, pourtours portes et fenêtres, persiennes, etc.) 3 880

Soit au total la somme de : 59 857.16 francs

Pour faire face à cette dépense, nous n'avons actuellement comme ressources que : [...] 30 457 francs et 16 centimes. En sorte qu'il reste un excédent de dépenses de 29 400 francs.

Pour arriver au paiement de cette somme, votre commission propose :

- 1. D'emprunter une somme de 20 000 francs, productive d'intérêts à 3 % par an, divisée en 100 obligations de 200 francs chacune, remboursable dans le cours de 21 ans, à partir du 1er janvier 1905. Et de voter pour une période de 21 années à partir du 1er janvier 1904, 3 centimes extraordinaires additionnels au principal des 4 Contributions, destinées à parfaire le paiement des intérêts et l'amortissement dudit emprunt de 20 000 francs [...]
- 2. Et de voter pour l'année 1904 les 20 centimes extraordinaires que vous votez depuis longtemps pour la réfection des rues et les grosses réparations aux bâtiments, ces 20 centimes devant produire environ 9 400 francs.

Avec explication qu'en 1904 le produit de ces 20 centimes, soit 9 400 francs, sera exclusivement employé aux travaux du Théâtre.

[...]

A l'unanimité le Conseil approuve le rapport de la commission et vote les 20 centimes et les 3 centimes extraordinaires.

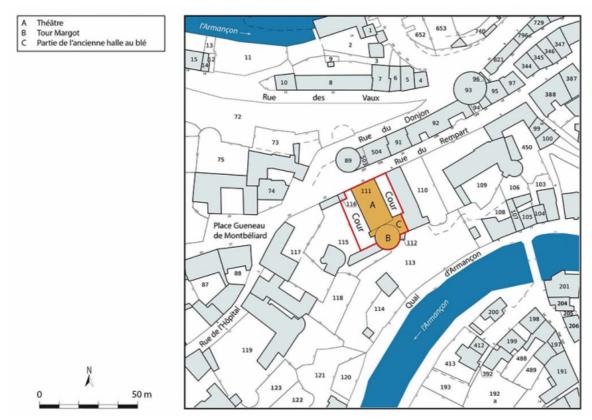
Semur-en-Auxois. Bourgogne. Théâtre du Rempart. Fiche technique. Octobre 2020.

<u>Semur-en-Auxois. Bourgogne. Théâtre du Rempart. Fiche technique</u> Semur-en-Auxois : Théâtre du Rempart, octobre 2020. 7 p. : ill. ; 30 cm.

Thématiques: théâtres de Bourgogne, salles de spectacle de Bourgogne-Franche-Comté

Aire d'étude et canton : Bourgogne

Dénomination: théâtre



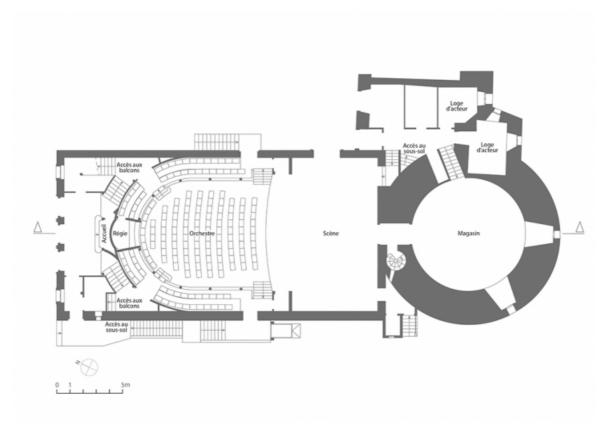
Plan-masse et de situation. Extrait du plan cadastral, 2021, section AD, 1/1 000.

N° de l'illustration : 20222100161NUDA

Date: 2022

Auteur : Aline Thomas

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan au rez-de-chaussée. D'après un plan établi en 2019 par V.G.

21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100166NUDA

Date: 2022

Auteur : Aline Thomas

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



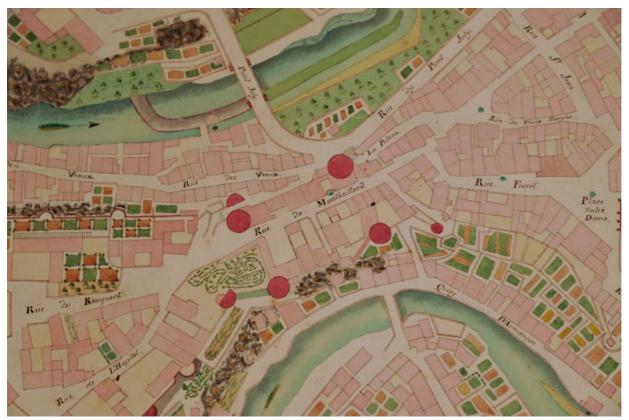
Coupe longitudinale. D'après un plan établi en 2019 par V.G.

N° de l'illustration : 20222100167NUDA

Date: 2022

Auteur : Aline Thomas

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de Semur-en-Auxois en 1812 [implantation de l'ancien château-fort].

Source:

Plan de Semur-en-Auxois en 1812. Dessin (plume, lavis), s.n. 1812.

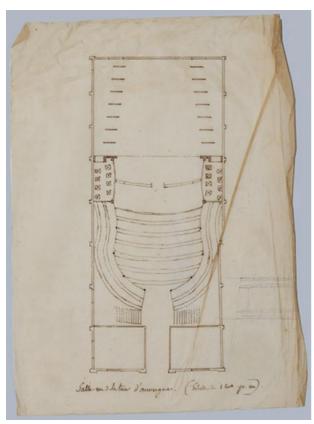
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois

N° de l'illustration : 20222100278NUC2A

Date: 2022

Auteur: Kréastyl Communication

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle rue de la tour d'auvergne. S.d. [1843 ?]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

Salle rue de la tour d'auvergne. Dessin sur calque (plume), s.n. S.d. [1843 ?]. 30,5 x 22,5 cm, 1/100.

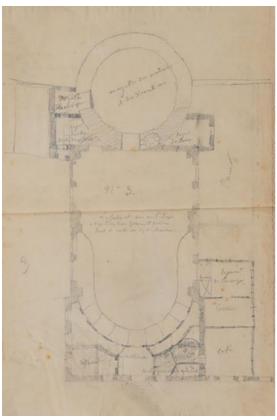
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 36

N° de l'illustration : 20222100273NUC4A

Date: 2022

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



N° 3 [3e projet de Flamand, avec café à droite. Plan du rez-de-chaussée]. S.d. [1843 ?]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° 3 [3e projet de Flamand, avec café à droite]. Dessin [crayon de papier], s.n. S.d. [1843 ?]. Sans éch.

- [Plan du rez-de-chaussée]. 42,5 x 29 cm.

- [Façade latérale].

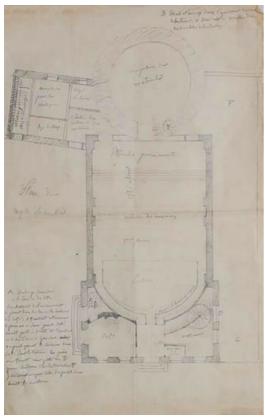
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 36

N° de l'illustration : 20222100266NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



[N° 3. 3e projet par Flamand, sans café, d'après Armand Bruzard]. Plan du rez de chaussée. S.d. [1843 ?]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

[N° 3. 3e projet par Flamand, sans café, d'après Armand Bruzard]. Dessin [crayon de papier], s.n. S.d. [1843 ?]. 43 x 27,5 cm, sans éch.

- Plan du rez de chaussée.
- Plan à la hauteur des loges.

Inscription au crayon au recto : 3e projet. Idée générale pour un projet de théâtre. Projet plus simple que ceux de Flamand. Nul pour les experts [?].

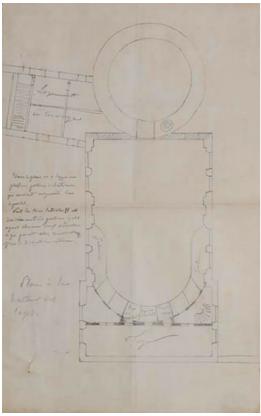
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 36

N° de l'illustration : 20222100267NUC2A

Date: 2022

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



[N° 3. 3e projet par Flamand, sans café, d'après Armand Bruzard]. Plan à la hauteur des loges. S.d. [1843 ?]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

[N° 3. 3e projet par Flamand, sans café, d'après Armand Bruzard]. Dessin [crayon de papier], s.n. S.d. [1843 ?]. 43 x 27,5 cm, sans éch.

- Plan du rez de chaussée.
- Plan à la hauteur des loges.

Inscription au crayon au recto : 3e projet. Idée générale pour un projet de théâtre. Projet plus simple que ceux de Flamand. Nul pour les experts [?].

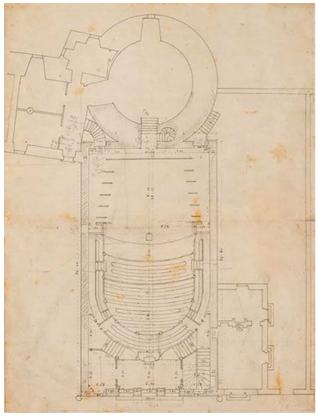
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 36

N° de l'illustration : 20222100268NUC2A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dessin n° 5. Projet définitif d'un théâtre pour semur par Grosley sous la direction de Mr Bruzard [... Plan au rez-de-chaussée]. S.d. [1843 ?].

Source:

Dessin n° 5. Projet définitif d'un théâtre pour semur par Grosley sous la direction de Mr Bruzard architecte en chef de la Préfecture de police. Dessin (plume, crayon de papier). S.d. [1843 ?]. Sans éch. [éch. approximative 1/100].

- [Plan au rez-de-chaussée]. 31 x 46 cm.
- [Plan à l'étage]. 31,5 x 23,5 cm.

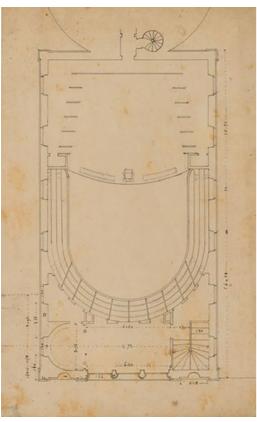
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100260NUC2A

Date : 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Dessin n° 5. Projet définitif d'un théâtre pour semur par Grosley sous la direction de Mr Bruzard [... Plan à l'étage]. S.d. [1843 ?]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

Dessin n° 5. Projet définitif d'un théâtre pour semur par Grosley sous la direction de Mr Bruzard architecte en chef de la Préfecture de police. Dessin (plume, crayon de papier). S.d. [1843 ?]. Sans éch. [éch. approximative 1/100].

- [Plan au rez-de-chaussée]. 31 x 46 cm.

- [Plan à l'étage]. 31,5 x 23,5 cm.

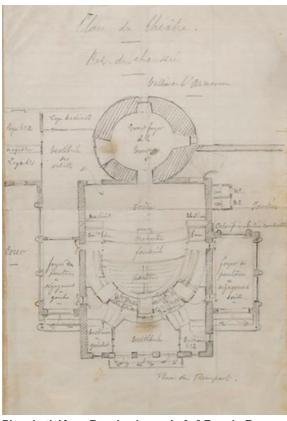
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100264NUC4A

Date: 2022

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du théâtre. Rez-de-chaussée [...] Rue du Rempart. S.d. [1843 ?]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

Plan du théâtre. Rez-de-chaussée [et] Façade - Rue du Rempart. Dessin (crayon), s.n. [par Armand Bruzard]. S.d. [1843 ?]. 30 x 40 cm, sans éch.

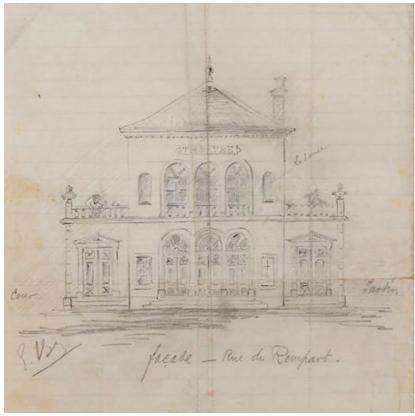
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100262NUC4A

Date: 2022

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan du théâtre [...] Façade - Rue du Rempart. S.d. [1843 ?]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

Plan du théâtre. Rez-de-chaussée [et] Façade - Rue du Rempart. Dessin (crayon), s.n. [par Armand Bruzard]. S.d. [1843 ?]. 30 x 40 cm, sans éch.

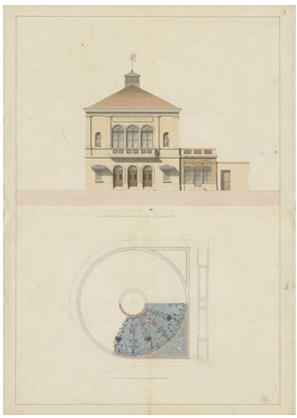
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100263NUC2A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



3. [Façade antérieure et] 4. [Décor du plafond]. [Coupes et élévations par Grosley du théâtre projeté à Semur-en-Auxois]. S.d. [1843 ?].

21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

Source:

[Coupes et élévations par Grosley du théâtre projeté à Semur-en-Auxois]. Dessin (plume, lavis), par l'architecte Grosley. S.d. [1843 ?].

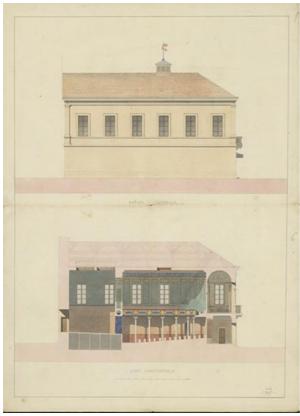
- 3. [Façade antérieure et] 4. [Décor du plafond]. 58 x 41 cm. (PM1588/603/6)
- 5. Façade latérale [et] 6. Coupe longitudinale. 58 x 42 cm. (PM1588/603/4)
- 7. Coupe transversale [et] 8. Coupe sur le foyer. 33 x 49,5 cm. (PM1588/603/5)

Lieu de conservation : Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon - Cote du document : PM 1588/603/4 à 6

N° de l'illustration : 20222100282NUC2A

Date: 2022

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



5. Façade latérale [et] 6. Coupe longitudinale. [Coupes et élévations par Grosley du théâtre projeté à Semur-en-Auxois]. S.d. [1843 ?].

21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

Source:

[Coupes et élévations par Grosley du théâtre projeté à Semur-en-Auxois]. Dessin (plume, lavis), par l'architecte Grosley. S.d. [1843 ?].

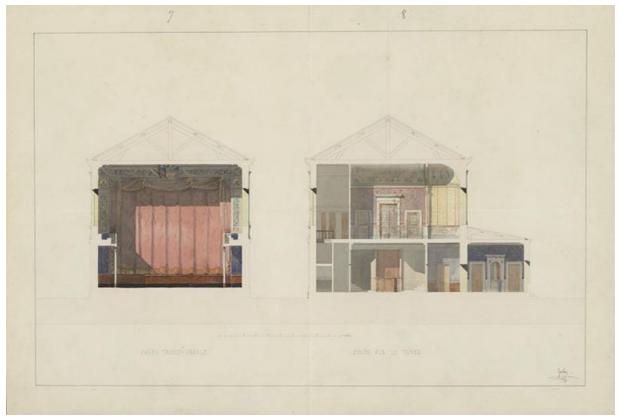
- 3. [Façade antérieure et] 4. [Décor du plafond]. 58 x 41 cm. (PM1588/603/6)
- 5. Façade latérale [et] 6. Coupe longitudinale. 58 x 42 cm. (PM1588/603/4)
- 7. Coupe transversale [et] 8. Coupe sur le foyer. 33 x 49,5 cm. (PM1588/603/5)

Lieu de conservation : Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon - Cote du document : PM 1588/603/4 à 6

N° de l'illustration : 20222100280NUC2A

Date: 2022

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



7. Coupe transversale [et] 8. Coupe sur le foyer. [Coupes et élévations par Grosley du théâtre projeté à Semur-en-Auxois]. S.d. [1843 ?].

21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

Source:

[Coupes et élévations par Grosley du théâtre projeté à Semur-en-Auxois]. Dessin (plume, lavis), par l'architecte Grosley. S.d. [1843 ?].

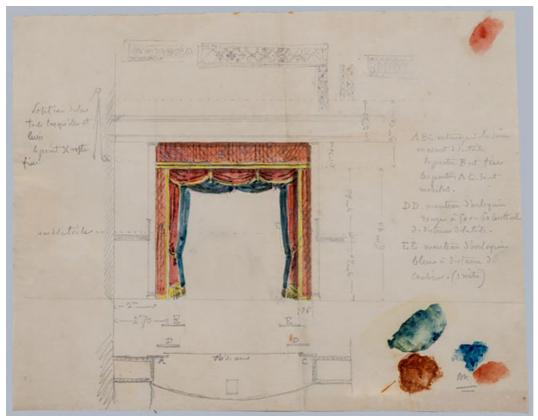
- 3. [Façade antérieure et] 4. [Décor du plafond]. 58 x 41 cm. (PM1588/603/6)
- 5. Façade latérale [et] 6. Coupe longitudinale. 58 x 42 cm. (PM1588/603/4)
- 7. Coupe transversale [et] 8. Coupe sur le foyer. 33 x 49,5 cm. (PM1588/603/5)

Lieu de conservation : Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon - Cote du document : PM 1588/603/4 à 6

N° de l'illustration : 20222100281NUC2A

Date: 2022

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



[Projet de rideau et de manteau d'arlequin]. S.d. [1847].

Source:

[Projet de rideau et de manteau d'arlequin]. Dessin (plume, lavis), s.n. S.d. [1847]. 20,5 x 26 cm, sans éch. [1/100].

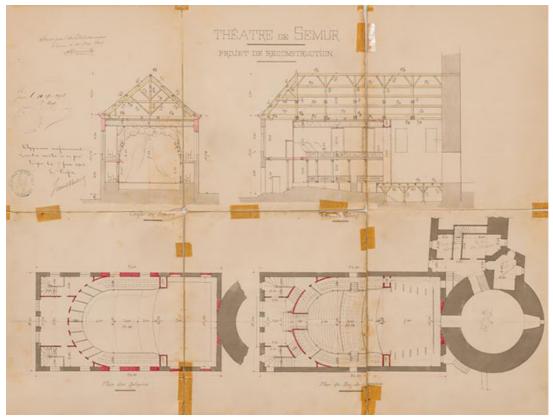
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 36

N° de l'illustration : 20222100274NUC2A

Date: 2022

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Théâtre de Semur. Projet de reconstruction. 10 mai 1902.

Source:

Théâtre de Semur. Projet de reconstruction. Dessin (plume, lavis, crayon de papier), par l'architecte Marcorelles. Semur le 10 mai 1902. 54 x 71 cm, sans éch. [1/100].

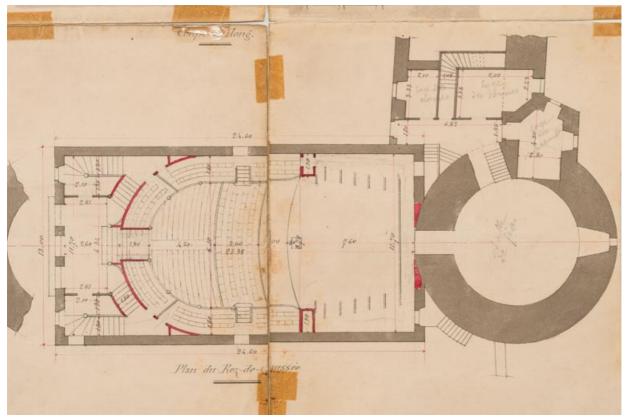
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100258NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Théâtre de Semur. Projet de reconstruction. [Détail :] Plan du rez-de-chaussée. 10 mai 1902. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

Théâtre de Semur. Projet de reconstruction. Dessin (plume, lavis, crayon de papier), par l'architecte Marcorelles. Semur le 10 mai 1902. 54 x 71 cm, sans éch. [1/100].

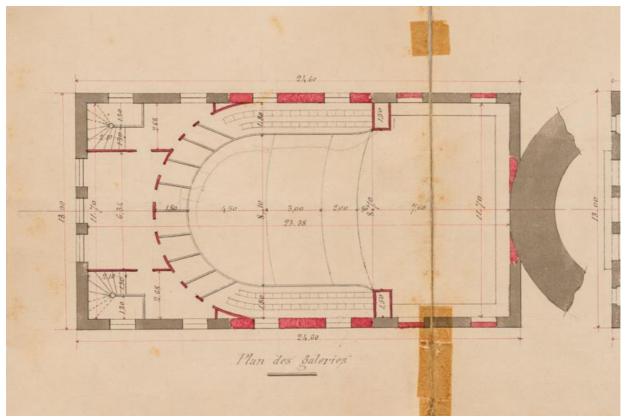
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100255NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Théâtre de Semur. Projet de reconstruction. [Détail :] Plan des galeries. 10 mai 1902.

Source:

Théâtre de Semur. Projet de reconstruction. Dessin (plume, lavis, crayon de papier), par l'architecte Marcorelles. Semur le 10 mai 1902. 54 x 71 cm, sans éch. [1/100].

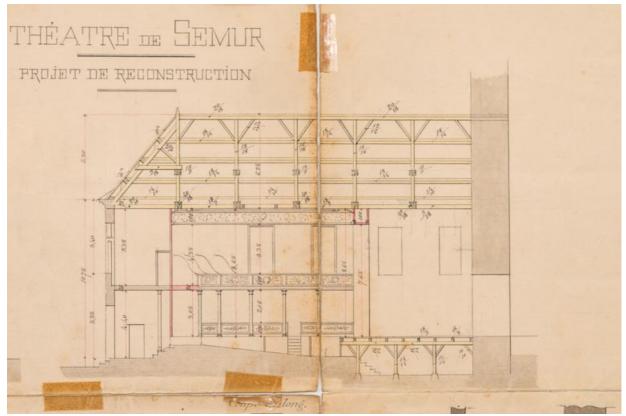
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100254NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Théâtre de Semur. Projet de reconstruction. [Détail :] Coupe en long. 10 mai 1902.

Source:

Théâtre de Semur. Projet de reconstruction. Dessin (plume, lavis, crayon de papier), par l'architecte Marcorelles. Semur le 10 mai 1902. 54 x 71 cm, sans éch. [1/100].

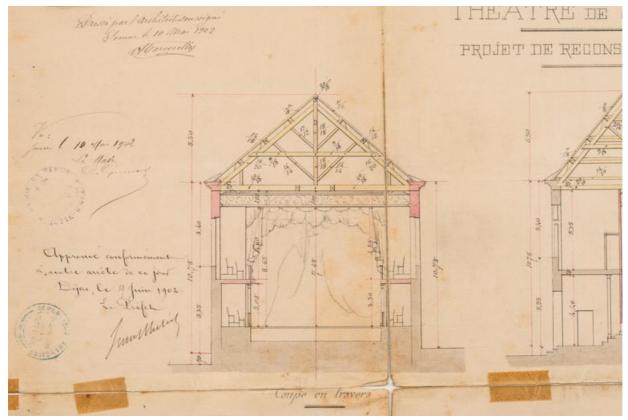
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100256NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Théâtre de Semur. Projet de reconstruction. [Détail :] Coupe en travers. 10 mai 1902.

Source:

Théâtre de Semur. Projet de reconstruction. Dessin (plume, lavis, crayon de papier), par l'architecte Marcorelles. Semur le 10 mai 1902. 54 x 71 cm, sans éch. [1/100].

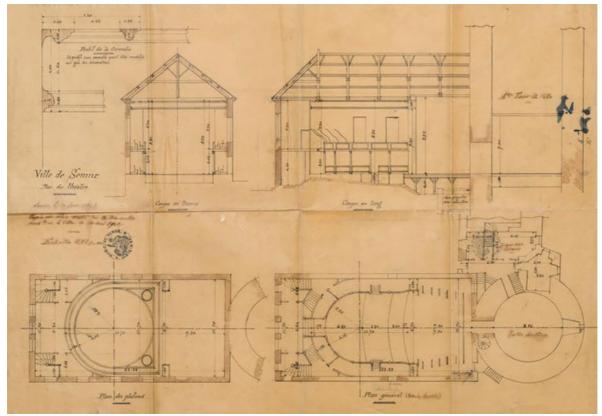
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100257NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ville de Semur. Plan du théâtre. 20 janvier 1903. Copie du plan dressé par M Marcorelles arch[itec]te de la Ville le 10 mai 1902. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

Ville de Semur. Plan du théâtre. Semur le 20 janv. 1903. Copie du plan dressé par M Marcorelles arch[itec]te de la Ville le 10 mai 1902. Dessin sur calque (plume), s.n. S.d. [1903]. 71,5 x 50 cm, 1/100.

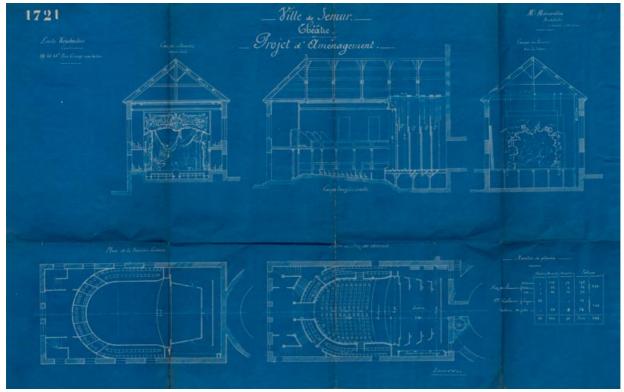
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100259NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. S.d. [1903 ?].

Source:

1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. Dessin (tirage bleu), par Emile Wessbecher (constructeur à Paris) d'après Hector Marcorelles. S.d. [1903 ?]. 50,5 x 80,5 cm, 1/100.

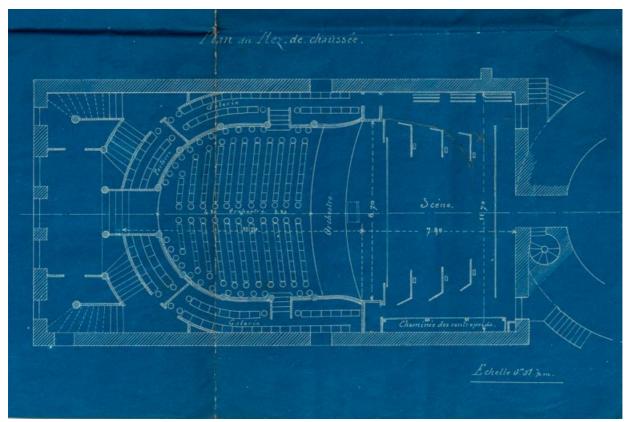
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100248NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. [Détail :] Plan du rez-de-chaussée. S.d. [1903 ?]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. Dessin (tirage bleu), par Emile Wessbecher (constructeur à Paris) d'après Hector Marcorelles. S.d. [1903 ?]. 50,5 x 80,5 cm, 1/100.

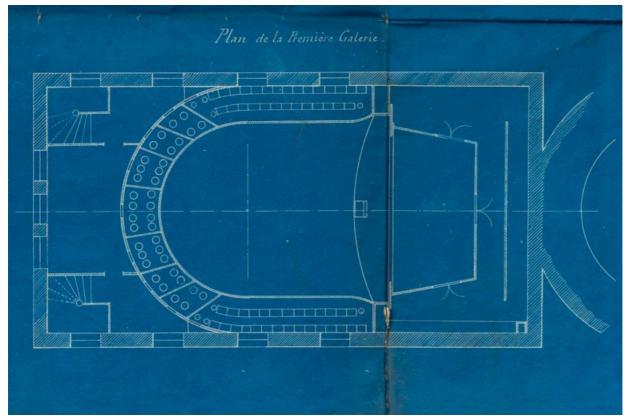
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100252NUC2A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. [Détail :] Plan de la première galerie. S.d. [1903 ?]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. Dessin (tirage bleu), par Emile Wessbecher (constructeur à Paris) d'après Hector Marcorelles. S.d. [1903 ?]. 50,5 x 80,5 cm, 1/100.

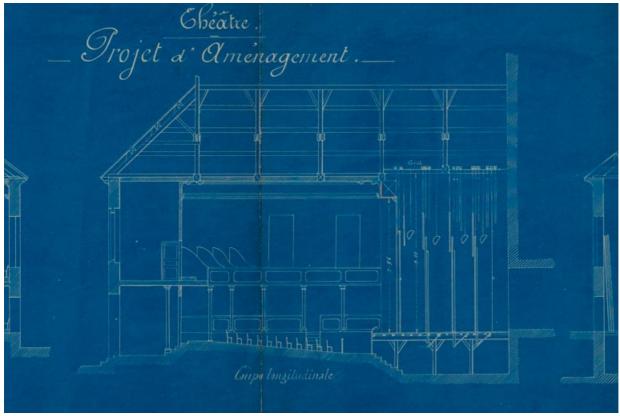
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100253NUC2A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. [Détail :] Coupe longitudinale. S.d. [1903 ?]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. Dessin (tirage bleu), par Emile Wessbecher (constructeur à Paris) d'après Hector Marcorelles. S.d. [1903 ?]. 50,5 x 80,5 cm, 1/100.

Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100250NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. [Détail :] Coupe en travers dans la salle. S.d. [1903 ?]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. Dessin (tirage bleu), par Emile Wessbecher (constructeur à Paris) d'après Hector Marcorelles. S.d. [1903 ?]. 50,5 x 80,5 cm, 1/100.

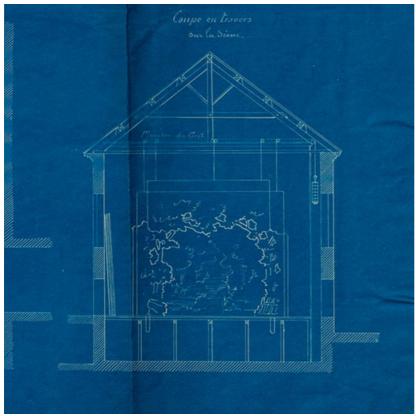
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100249NUC2A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. [Détail :] Coupe en travers sur la scène. S.d. [1903 ?]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

1721. Ville de Semur. Théâtre. Projet d'aménagement. Dessin (tirage bleu), par Emile Wessbecher (constructeur à Paris) d'après Hector Marcorelles. S.d. [1903 ?]. 50,5 x 80,5 cm, 1/100.

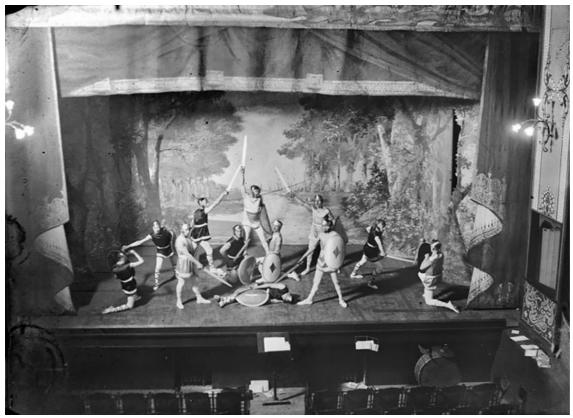
Lieu de conservation : Archives municipales, Semur-en-Auxois - Cote du document : 1 M 37

N° de l'illustration : 20222100251NUC2A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



[Répétitions au théâtre de Semur-en-Auxois : spectacle avec des légionnaires romains]. S.d. [1936-1937]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

[Répétitions au théâtre de Semur-en-Auxois]. Photographie, par A. Arvet. S.d. [1936-1937]. Tirages noir et blanc 13 x 18 cm.

Lieu de conservation : Ville de Semur-en-Auxois, Service Patrimoine

N° de l'illustration : 20222100275NUC2

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



[Répétitions au théâtre de Semur-en-Auxois : spectacle avec des légionnaires romains]. S.d. [1936-1937]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

[Répétitions au théâtre de Semur-en-Auxois]. Photographie, par A. Arvet. S.d. [1936-1937]. Tirages noir et blanc 13 x 18 cm.

Lieu de conservation : Ville de Semur-en-Auxois, Service Patrimoine

N° de l'illustration : 20222100277NUC2

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



[Répétitions au théâtre de Semur-en-Auxois : spectacle avec danseuses]. S.d. [1936-1937]. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

[Répétitions au théâtre de Semur-en-Auxois]. Photographie, par A. Arvet. S.d. [1936-1937]. Tirages noir et blanc 13 x 18 cm

Lieu de conservation : Ville de Semur-en-Auxois, Service Patrimoine

N° de l'illustration : 20222100276NUC2

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation droite et tour Margot, en 1996. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration: 19962100798XA

Date: 1996

Auteur: Michel Rosso

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle, en 1996.

N° de l'illustration: 19962100800XA

Date: 1996

Auteur: Michel Rosso

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble du site, depuis le nord, avec à droite les tours du château-fort et le théâtre.

N° de l'illustration : 20222100359NUC4AQ

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble des tours du château-fort et du théâtre (à droite), depuis le nord.

N° de l'illustration : 20222100360NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble du théâtre, entre la tour de la Géhenne (à gauche) et la tour Margot, depuis le nord.

N° de l'illustration : 20222100361NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble du site, depuis l'est. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100330NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble du site, depuis le sud. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100313NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble du site, depuis le sud (cadrage vertical).

N° de l'illustration : 20222100312NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble, depuis l'ouest.

N° de l'illustration : 20222100309NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façades antérieure et latérale droite. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100310NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade antérieure.

21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100362NUC2AQ

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade antérieure : travées centrales. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100332NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade antérieure : lanternes. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100333NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade antérieure : une lanterne. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100334NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade latérale droite.

N° de l'illustration : 20222100311NUC4A

Date: 2022

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade latérale gauche.

N° de l'illustration : 20222100331NUC4A

Date: 2022

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vestibule.

21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100336NUC4AQ

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vestibule : blason de la ville (d'azur à la tour crénelée d'argent, chargée d'un écusson bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules).

21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100335NUC2A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Entrée gauche de la salle.

21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100345NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle, vue de l'entrée à gauche. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100346NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle : vue vers la scène, depuis l'orchestre. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100344NUC4AQ

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle : vue vers la scène, depuis le balcon. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100347NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



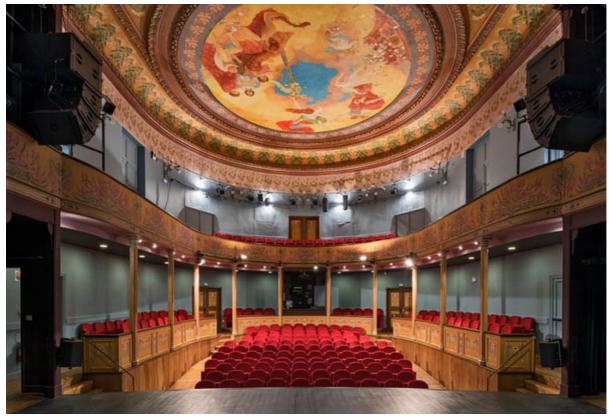
Salle : vue depuis la scène, avec rideau. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100325NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle : vue depuis la scène.

21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100326NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle : vue depuis la scène, de trois quarts. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100327NUC4A

Date: 2022

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle : plafond.

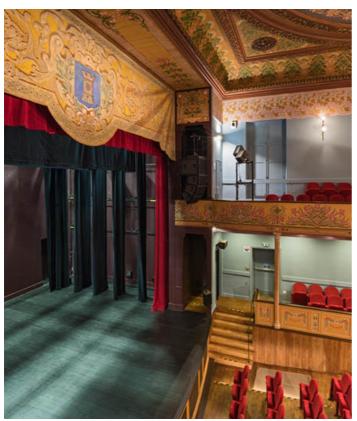
21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100338NUC4A

Date: 2022

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle : jonction avec la scène. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100358NUC4AQ

Date: 2022

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle: parterre assis et balcon. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100328NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle : parterre assis et entrée gauche. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100337NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle : décor du garde-corps du parterre assis.

21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100329NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle: balcon, vu en enfilade. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100356NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle : décor du garde-corps du balcon. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100355NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle : luminaire d'applique.

21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100352NUC4A

Date: 2022

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Foyer

N° de l'illustration : 20222100324NUC4A

Date: 2022

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Foyer : luminaire d'applique.

21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100323NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour Margot : salle technique au rez-de-chaussée.

N° de l'illustration : 20222100308NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour Margot : salle technique au rez-de-chaussée (cadrage vertical).

N° de l'illustration : 20222100307NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour Margot : magasin à costumes au 1er étage.

N° de l'illustration : 20222100306NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour Margot : 2e étage.

21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100303NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour Margot : charpente du 2e étage. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100304NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tour Margot : charpente du 2e étage. 21, Semur-en-Auxois, 11 rue du Rempart

N° de l'illustration : 20222100305NUC4A

Date: 2022

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation